



## PV excès de vitesse et erreur sur l'immatriculation de ma voiture

Par **zizicaca**, le **11/03/2010** à **13:18**

Bonjour,

J'ai été verbalisé pour excès de vitesse avec caméra laser.

Le gendarme mobile m'a arrêté et a renseigné le formulaire que j'ai signé.

J'ai donc reçu une semaine plus tard le PV d'infraction mais avec une erreur dans l'immatriculation de la voiture.

Que dois-je faire ?

1 - Payer quand même les 90 euros et perdre 2 points ?

2 - Ne pas payer, contester sur le motif que le véhicule verbalisé n'est pas le mien ? Mais qu'est-ce que je risque dans ce cas ? L'amende majorée à 375 euros ? L'amende majorée et 2 pts ? Seulement 2 pts ? Aucun des 2 ?

Merci beaucoup pour votre aide

Par **razor2**, le **11/03/2010** à **17:48**

Dans la mesure où vous avez été arrêté sur place, identifié et que vous avez signé le formulaire, il vous sera difficile de dire "ah ben non, c'est pas moi" ou "c'est pas ma voiture". L'erreur de plume, dans ce cas là, n'est pas considérée par la jurisprudence comme étant une cause de nullité du PV...